



## Résidence Le Temps des Roses

89-91 rue Jean Jaurès – 94 700 MAISONS-ALFORT

Tél. 01 43 53 50 50

roses-alfort@ehpad-sedna.fr

Tarifs applicables à partir du 01/01/2020

### 2020 - Tarifs afférents aux prestations Hébergement – Tarif Socle\*

\* au titre du décret n° 2015-1868, le Tarif Socle comprend les prestations : d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage (hors entretien du linge des résidents) et d'animation de la vie sociale.

#### Chambres individuelles

<b>Essentielle</b>	106.50 € / jour
<b>Confort</b>	114.00 € / jour

#### Chambres doubles

<b>Chambre double</b>	96.20 € / jour
<b>Couple en chambre double</b>	87.10 € / jour

#### Tarifs spécifiques

**Tarif court séjour** Majoration de 10%

### Tarifs afférents à la Dépendance\* - Arrêté n°2018-243 du 1<sup>er</sup> Avril 2019

<b>GIR 1 et 2</b>	21.25 € / jour
<b>GIR 3 et 4</b>	13.52 € / jour
<b>GIR 5 et 6</b>	5.75 € / jour

\* Le tarif dépendance est fixé par arrêté du Conseil Départemental. L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est calculée à partir du degré de perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire. Le GIR 5-6 est toujours à la charge du résident.

#### Tarifs afférents aux prestations personnelles Hébergement (non compris dans le tarif socle)

<b>Forfait entretien linge personnel au mois</b>	112€ / mois
<b>Kit produit de toilette</b>	22.50 € / mois
<b>Abonnement téléphonique (Tranquillité)</b>	15.30 € / mois

#### Tarifs afférents aux services optionnels à la carte (non compris dans le tarif socle)

<b>Coiffeur</b>	Voir tarifs affichés
<b>Pédicure</b>	Voir tarifs affichés
<b>Le repas invité adulte</b>	12.00€ / repas
<b>Supplément repas en chambre pour convenance personnelle</b>	4.00 € / repas

### Réservation et admission

Le dépôt de garantie sera encaissé et restitué à la fin du séjour (dans un délai d'un mois, voir conditions du contrat d'hébergement).

**Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, au taux en vigueur.**

<b>En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles</b>	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant aux charges variables à la restauration et à l'hôtellerie <b>4.83 € TTC</b>
<b>En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation</b>	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant au forfait journalier soit <b>20 € TTC</b> dans un service de médecine ou de chirurgie et <b>15 € TTC</b> dans un service de psychiatrie